

Date de dépôt : 4 octobre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Vanek : Campagne Maudet au Conseil fédéral : qui a payé quoi ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le conseiller d'Etat Pierre Maudet a conclu hier sa campagne, qui n'a pas été couronnée de succès, visant à convaincre l'Assemblée fédérale et ses membres de l'élire au Conseil fédéral de la Confédération helvétique.

Il convient de le rappeler : cette campagne, que notre magistrat était évidemment libre de mener, a été celle du citoyen privé Pierre Maudet, membre du PLR, et non celle du conseiller d'Etat Pierre Maudet, élu par le souverain et salarié par la République pour participer au gouvernement et à l'administration de celle-ci.

A l'heure du bilan de cette campagne, la transparence s'impose.

Les citoyen-ne-s sont, en particulier, en droit de se poser les deux questions suivantes, dont je me fais le relais :

- *Des moyens publics quelconques, en argent, en temps de travail, en mise à contribution à un titre ou à un autre de collaborateurs-trices salarié-e-s par l'Etat, en moyens et prestations de secrétariat, d'administration, de transports, de télécommunications, de sécurité ou dans tout autre domaine connexe... ont-ils été engagés, de manière directe ou indirecte, au service de cette campagne politique privée engagée et menée par le citoyen Maudet, membre du PLR et aspirant au Conseil fédéral ?*

- *S'il s'avérait que des moyens publics, même modestes, financés en dernière instance par les contribuables, aient été engagés dans cette campagne politique privée, quel est le plan de remboursement que le Conseil d'Etat entend mettre en œuvre pour que Pierre Maudet ou sa formation politique se mettent en règle sans tarder en la matière ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En dehors du traditionnel voyage à Berne du Conseil d'Etat pour cette élection, cette campagne n'a pas entraîné de charge financière supplémentaire pour la collectivité publique.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP